



A quelles conditions s'équiper en iPad ? (Niveaux 6^{ème} – 5^{ème} – 2^{nde} et 1^{ère})

- **Option 1**

L'établissement fournit à la famille l'iPad, les protections et le raccordement sur MDM ainsi que les factures en intégralité au début de l'année 2019-2020 au prix de **400 €**. Mais il ne les assure pas.

- **Option 2** :

L'établissement loue l'iPad, les protections et MDM avec option d'achat à la fin de chaque année.

- Il remplace le matériel en cas de bris non intentionnel ou de vol (déclaré à la police) 2 fois sur une période de 2 ans.
- Le coût annuel de la location sera de **12 € par mois sur 10 mois** et le rachat se fera au prix d'une valeur résiduelle calculée de la façon suivante :
 - 300 € à la fin de la 1^{ère} année
 - 200 € à la fin de la 2^{nde} année
 - 100 € à la fin de la 3^{ème} année
 - 20 € à la fin de la 4^{ème} année
- Si l'option d'achat est levée à la fin des 4 ans, il en aura coûté à la famille 500 € (Au bout de 3 ans : 460 €, au bout de 2 ans : 440 € et au bout d'un an : 420 €)
- En cas d'achat à la fin de l'année scolaire, l'élève devient propriétaire du matériel et conserve l'iPad pendant les vacances.
- Après l'achat, les garanties de remplacement tombent.

Dans ce cas, les iPad seront remis en début d'année contre **chèque de caution** qui ne sera pas encaissé et sera rendu en juin, sauf si l'appareil n'est ni restitué ni racheté, ou s'il est établi que l'élève l'a intentionnellement dégradé, ou si l'allégation de vol n'est pas accompagnée d'une déclaration de vol.